

**N° 2024 - 142**

Le Maire de la Commune de Carignan de Bordeaux  
VU les articles L2212.1 à L2212.5, L2213.1 à L2213.6, L 2213.16 à L 2213.18 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU le décret N° 58.121 du 15 décembre 1958 relatif à la Circulation Routière et notamment les articles R110-1 et R110-2, R411-1 à R411-32 du Code de la Route,  
VU la Loi N°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,  
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté du 24 novembre 1967,  
Vu la demande de l'entreprise CMR Exedra, représentée par monsieur ROUCHU Romuald 31 route de Branne 33750 Baron,  
Considérant qu'en raison des travaux d'aménagement du terrain multi sport, le stationnement sera interdit sur le parking VL, Chemin des Ecoliers au droit de l'Odysée,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Le stationnement des véhicules automobiles, cycles, cyclomoteurs, motocyclettes, sera interdite sur le parking VL, Chemin des Ecoliers au droit de l'Odysée du 27/09/2024 au 11/10/2024, ci-joint le plan annexé au présent arrêté.

**ARTICLE 2 :** La signalisation et la matérialisation du chantier seront à la charge de l'Entreprise et **conformes à la réglementation en vigueur**. Toutes dispositions seront prises pour la sécurité des usagers de la voie publique (signalisation temporaire cohérente, visibilité des carrefours, etc.).

**ARTICLE 3 :** Au terme de l'occupation, le bénéficiaire désigné à l'article 1 du présent arrêté s'engage à remettre les lieux en état. A défaut ou en cas de dégradations, une contribution spéciale pourra être exigée.

**ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :**

Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Latresne.  
Monsieur le Commandant de la Caserne des Pompiers de Bordeaux.  
L'entreprise CMR Exedra 31 route de Branne 33750 Baron.

Fait à Carignan de Bordeaux,  
Le 26 septembre 2024,

Le Maire,  
Thierry GENETAY





Google

Images ©2024 Airbus, Maxar Technologies, Données cartographiques ©2024 Google 10 m



Zone d'attente



Neutralisation Trottoir + Stationnement

